



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU DOUBS

Préfecture  
Cabinet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de Défense et de  
Protection Civile  
Affaire suivie par : N. HORVAT  
Tél. : 03 81 25 10 81  
nathalie.horvat@doubs.gouv.fr

Le Préfet du Doubs

à

Destinataires in fine

Besançon, le 29 juillet 2020

OBJET: Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Sécheresse 2019.

PJ : Arrêté interministériel du 7 juillet 2020 paru au journal officiel le 29 juillet 2020.

Je vous informe de la publication au journal officiel le 29 juillet 2020 de l'arrêté interministériel du 7 juillet 2020 relatif à votre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ».

La commission interministérielle a donné un avis favorable à cette reconnaissance. Par conséquent, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle conformément à l'article L.125-1 du code des assurances.

Vos administrés disposent d'un délai de 10 jours seulement à compter de la date de publication de l'arrêté au journal officiel pour déclarer les dommages matériels directs qu'ils ont subis auprès de leurs assureurs, soit jusqu'au 8 août 2020 (30 jours pour les pertes d'exploitation). Je vous demande donc de bien vouloir les en informer, par tout moyen, dans les plus brefs délais.

**Le Préfet**  
Pour le Préfet.  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

**Jean RICHERT**

- M. le Maire d'Arbouans
- M. le Maire d'Arc-sous-Cicon
- M. le Maire de Audincourt
- M. le Maire de Bart
- M. le Maire de Bonnetage
- M. le Maire de Bouclans
- M. le Maire de Cendrey
- M. le Maire de Chalèze
- M. le Maire de Dambelin
- M. le Maire de Dannemarie sur Crête
- M. le Maire de Durnes
- M. le Maire de Fontain
- M. le Maire de Grand Combe Chateleu
- M. le Maire de Grandfontaine
- Mme le Maire de Huanne-Montmartin
- M. le Maire de Les Fontenelles
- M. le Maire de Les Premiers Sapins
- M. le Maire de Longeville sur Doubs
- M. le Maire de Longeville
- M. le Maire de Montecheroux
- M. le Maire de Osselle-Routelle
- M. le Maire de Pont-de-Roide-Vermondans
- M. le Maire de Rondefontaine
- M. le Maire de Rosières sur Barbèche
- M. le Maire de Rougemont
- M. le Maire de Servin
- M. le Maire de Tournans
- M. le Maire de Venise
- M. le Maire de Villers le Lac
- M. le Maire de Villers Saint Martin